

**Délibération n°12**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai**, le conseil communautaire, convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
58

**Nombre de votants :**  
58

**Date de convocation :**  
02 mai 2023

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
17 mai 2023

**Objet : Bilan des acquisitions et  
cessions foncières et  
immobilières réalisées par la  
communauté d'agglomération  
en 2022**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BONNICHON Frédéric, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

Mme LOUSTE-SOL Véronique, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M BOUCHET Boris a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel,
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de LE CHEIX SUR MORGE, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère communautaire suppléante.

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas,
- Mme MARTINHO Corinne.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Mme DUPONT Laurence

**Rapport n°12 – Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la communauté d'agglomération en 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-37 qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant et que ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné,

Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant que les transactions immobilières réalisées sur l'année 2022 sont en lien avec les compétences de la communauté d'agglomération : le développement économique, l'environnement, l'équilibre social de l'habitat, les équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que l'ensemble des acquisitions ont été majoritairement menées dans le cadre d'ententes amiables avec les propriétaires,

Considérant le bilan immobilier 2022 suivant présenté à l'assemblée :

**Acquisitions amiables et droit de préemption dont les actes ont été réalisés (signés et payés) en 2022 :**

Nature de l'opération	Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant de la transaction en euros
<b>ENS Mirabel</b>	Terrains non bâti	Marsat	B 118-239-292-293-296-310-492-494  C108-301-302-304-349*-437-528-532-626*-689-712-741-742-986-1048-1068*  AK 6	Acquisition amiable	28/12/2022	3 280
<b>Extension du Centre régional de tir à l'arc</b>	Terrains non bâti	Riom (Cerey)	YE 188	Acquisition amiable	30/09/2022	9 105
			YE 190		30/09/2022	9 060
			YE 192		30/09/2022	1 (euro symbolique)
			YE 193		30/09/2022	4 920
<b>Terrain Familial</b>	Terrain non bâti	Volvic (Crouzol)	ZI 40	Acquisition amiable	07/07/2022	4 702
<b>La coulée verte de l'Ambéne</b>	Terrain non bâti	Mozac	AN 1113	Acquisition amiable	30/09/2022	2 640
<b>Equipement public Garde Chabre route de St Bonnet à Riom</b>	Terrain non bâti	Riom	YH 69	Acquisition amiable	18/01/2022	2 970
	Terrain non bâti		YH 104		14/02/2022	2 000
<b>Maison de la Jeunesse et de l'emploi</b>	Bâti	Riom (12 avenue de Pierre de Nolhac)	BK 22-550	Acquisition amiable	27/04/2022	60 000
<b>Résorption habitat indigne</b>	Bâti	Châtel-Guyon (17bis rue Ste Anne)	AK 194-197	Acquisition amiable	03/11/2022	1 (euro symbolique)

*\*parcelles en biens non-délimités*

**Acquisitions amiables et droit de préemption confiées à l'EPF Auvergne en 2022 :**

Nature de l'opération	Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant de la valeur du bien en euro
Opération de logements sociaux	Non bâti	Volvic (Rue de la Garenne)	ZM 980	Délibération et convention de portage sur 12 ans à 0 %	10/05/2022	148 000
Opération de logements sociaux	Bâti	Riom (100 Rue du Chandelier et 84 rue de Planchepaleuil)	AS 241-242-261-301-360	Arrêté de délégation pour une préemption Portage sur 12 ans à 0 %	20/09/2022	227 010

**Ventes dont les actes ont été réalisés (signés et payés) en 2022 :**

Nature de l'opération	Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Nature de l'acte	Date de l'acte	Montant de la transaction en euros
Installation d'activités développement économique	Terrain à bâtir	ZA « Les Charmes 3 » à Ménétrol	ZA 411	Acte notarié	06/09/2022	33 030 € HT
	Terrain à bâtir		ZA 414 et 415		01/09/2022	62 120 € HT
	Terrain à bâtir		ZA 419		31/05/2022	50 100 € HT
	Terrain à bâtir		ZA 423		03/10/2022	44 520 € HT
	Terrain à bâtir	ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire	YN 296 et 297		31/03/2022	13 670 € HT
	Terrain à bâtir	ZA « Le Grand Chirol » à Saint-Bonnet	YB 433		18/07/2022	39 725 € HT
	2 bâtiments, un local annexe + foncier	Riom, Place Eugène-Rouher	BK 575 et 585		16/06/2022	2 100 838 € HT

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'urbanisme, et à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisés par la communauté d'agglomération en 2022.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 mai 2023**

**Le Président  
Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

